VERSION POUR ENQUÊTE PUBLIQUE

Canton de Vaud
Commune de Mies

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

0 m — 250 m

ECHELLE 1:5'000

1

Approuvé par la Municipalité de Mies

dans la séance du _____

Le Syndic _____ La Secrétaire _____

2

Soumis à l'enquête publique

du _____ au _____

Le Syndic _____ La Secrétaire _____

3

Adopté par le Conseil communal

dans la séance du _____

Le/La Président _____ Le/La Secrétaire _____

4

Approuvé par le Département compétent

le _____

La Cheffe du Département _____

5

Entré en vigueur, le _____

Mars 2025
20021-PA 5000-250303

urbaplan

LEGENDE

Périmètre du PA communal en révision

Affectations principales

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité A 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité B 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité C 15 LAT
- Zone d'habitation de très faible densité D 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone mixte 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics A 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics B 15 LAT
- Zone de verdure A 15 LAT
- Zone de verdure B 15 LAT
- Zone de verdure C 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT / 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT / 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de site construit protégé 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT

Contenus superposés

- GPP — Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels : glissements permanents de terrain
- INO — Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels : inondation par les crues des cours d'eau et par remontée du lac
- INF — Secteurs de restrictions liés aux dangers naturels : infiltration
- PNP — Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT : protection des oiseaux d'eau et migrateurs
- Parcelle soumise aux dispositions sur la disponibilité des terrains
- VERSAY — Région archéologique
- Jardins certifiés ICOMOS
- Objet d'intérêt national, note 1
- Bâtiment / objet d'intérêt régional, note 2
- Bâtiment / objet d'intérêt local, note 3
- Bâtiment / objet d'intérêt bien intégré, note 4
- Délimitation de l'aire forestière selon la constatation du 15.06.2022 de l'inspecteur forestier
- 10m à la lisière
- Espaces réservés aux eaux (ERE) selon OEaux art. 41a, b et c
- IVS d'importance régional et local
- Limite de construction maintenue

A titre indicatif

- Périmètres des plans d'affectation de détail légalisés
- Périmètre de consultation OPAM (100 m.)
- Itinéraire SuisseMobile à vélo
- Projet de nouvelle limite parcellaire
- Projet de suppression de limite parcellaire

Plans d'affectation de détail légalisés (à titre indicatif)

N°	Nom	Approbation
1	PPA - Au Sorbier et Les Mouilles	15.02.1999
2	PQ - Les Hutins de Travers	18.04.2000
3	PPA - En Veytay	14.01.1997
4	PAI - Rives du Lac	19.04.2021
5	PQ - Le Triangle	14.10.1997

PLAN DE DETAIL ECHELLE 1:2'000

Légende

- Limite de construction nouvelle
- Limite des constructions maintenue
- Limite de construction abrogée
- Limite arrière des constructions
- Front d'implantation nouveau
- Front d'implantation maintenue
- Front d'implantation abrogée

Géodonnées © Etat de Vaud

Plan de base établi sur la base des données cadastrales fournies par Bovard & Fritsché SA à Nyon le 3 octobre 2024.

L'ingénieur géomètre breveté : .....

Nyon, le : .....